

Bulletin départemental

n° 289

du 20 janvier 2025

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
○ Demande de bonification au titre du handicap_ Mouvement intra-départemental 2025	3



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division des personnels enseignants
DPE 2

Référence : demande de bonification RS2025

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Nadine ANDRAUD
Tél : 04 91 99 66 44

Mél : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

28-34, Boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille cedex 1

Marseille, le 13 janvier 2025

Le directeur académique des services
départementaux de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

Sous couvert de :
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

OBJET: **Demande de bonification au titre du handicap
Mouvement intra-départemental 2025**

Référence : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la
citoyenneté des personnes handicapées

Dans le cadre du mouvement intra-départemental 2025, les enseignants du 1^{er} degré bénéficiaires d'une RQTH (reconnaissance en qualité de travailleur handicapé) doivent, dès à présent, adresser leur demande de bonification dûment complétée accompagnée d'un courrier expliquant le lien entre les vœux qui seront émis et la situation médicale. Cette disposition est également valable pour les enseignants du 1^{er} degré dont le conjoint est, lui-même, bénéficiaire d'une RQTH ou pour les enseignants du 1^{er} degré parents d'un enfant reconnu handicapé ou souffrant d'une grave maladie.

Le formulaire de demande (annexe jointe) de bonification médicale et la notification RQTH sont à envoyer par courriel à ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr avant le **VENDREDI 28 FEVRIER 2025**. Ces documents permettront d'enregistrer la demande, et d'en assurer le suivi.

Le dossier médical devra être adressé au médecin de prévention sous pli confidentiel par voie postale (adresse en annexe) avant le **VENDREDI 28 FEVRIER 2025**. Aucune demande ne sera recevable après cette date, le cachet de la poste faisant foi.

Ce dossier devra comporter : le formulaire de demande de priorité médicale au titre du handicap (joint en annexe), un courrier expliquant le lien entre les vœux qui seront émis et la situation médicale et la totalité des pièces justificatives indiquées sur le formulaire annexé.

Une notification de décision sera envoyée à l'adresse de messagerie professionnelle de l'enseignant, avec copie à l'IEN.

Il appartiendra aux enseignants de formuler leurs vœux sur MVT1D dans le cadre d'une participation au mouvement intra-départemental.

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale des Bouches du Rhône

Jean-Yves BESSOL



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division des personnels enseignants

DPE 2

Référence : demande de bonification RS2025_A

Affaire suivie par :

Jean-Claude MASINI

Tél : 04 91 99 67 52

Nadine ANDRAUD

Tél : 04 91 99 66 44

Mél : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

28-34, Boulevard Charles Nédélec

13231 Marseille cedex 1

Demande de bonification au titre du handicap

Mouvement intra-départemental 2025

NOM

PRENOM

Date de naissance :

Domicile.....

.....

N° portable

Mail professionnel uniquement@ac-aix-marseille.fr
(à créer si besoin)

Situation de famille :

Nombre et âge des enfants à charge.....

Position:

- ☐ Activité
- ☐ Congé parental depuis le Jusqu'au
- ☐ CLM - CLD depuis le Jusqu'au

Etablissement d'exercice 2023 - 2024

Circonscription de:

- ☐ Bénéficiaire de la RQTH (*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé*)
depuis le jusqu'au
- ☐ Notification de la M.D.P.H (à joindre au dossier)

Personne concernée par le handicap :

- ☐ Agent
- ☐ Conjoint
- ☐ Enfant

Ma demande de bonification de points concerne les vœux suivants :

Nature du poste :

- ☐ Maternelle ☐ Élémentaire ☐ Spécialisé
- ☐ Adjoint ☐ Direction

Localisation géographique de mes vœux :

Communes (ou ARRDT pour Marseille)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 7
- 8
- 9
- 10

Autres :

Dans le cadre du mouvement 2025, je demande à bénéficier d'une bonification de points au titre du handicap, et m'engage à adresser par courrier la totalité des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :

- ☐ Courrier détaillé au médecin de prévention
- ☐ Liste des communes pour lesquelles je demande une bonification
- ☐ R.Q.T.H (notification MDPH)
- ☐ Carte d'invalidité
- ☐ Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- ☐ S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Ces pièces devront être adressées par voie postale et **sous pli confidentiel** à l'adresse suivante :

RECTORAT d'Aix-Marseille
à l'attention du Dr FABBRICELLI - Médecin de prévention -
Place Lucien Paye
13100 AIX EN PROVENCE

Date limite de réception des dossiers : le **VENDREDI 28 FEVRIER 2025**

NB : Aucune demande ne sera recevable après cette date, le cachet de la poste faisant foi.

A.....

Le

Signature de l'agent :